

25c.

Journal du Lot

25c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

TELEPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d' —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Si l'on veut vraiment sauver la paix, il faut en vouloir le moyen. Il n'y en a pas deux. Il faut que ceux qui la défendent soient plus forts que ceux qui la menacent. C'est dans ce sens que l'adoption du service militaire obligatoire est le seul acte vraiment « pacifiste » que l'on ait fait depuis longtemps !

Tout de suite après le message du Président Roosevelt, un espoir se répandit dans le monde que nous n'avons pas éprouvé et nous avons mis nos lecteurs en garde contre la désillusion qui risquait de s'ensuivre.

Hitler, disait-on, est mis au pied du mur. Il faudra bien qu'il réponde. Dès lors, on saura ce qu'il a dans la tête et la situation sera clarifiée !

Il a répondu et celui-là serait bien malin qui pourrait prétendre en savoir davantage et y voir plus clair qu'avant.

Comme si l'on pouvait venir à bout de sa fourberie !

Qu'est-ce qu'on peut bien attendre d'une déclaration d'Hitler ?... Qu'il nous dévoile ses desseins et nous expliquent comment il compte poursuivre l'asservissement de l'Europe et la soumettre au joug de Hitler ? Qu'il se reconnaisse responsable du trouble universel ? Non, n'est-ce pas ?

Espère-t-on le contraindre, par une démonstration en règle, à l'aveu de ses méfaits ? Pas davantage ! Et l'important pour nous est de ne pas les oublier.

Nous savons, pour l'avoir vu, qu'il a violé tous ses engagements, qu'il a étranglé l'Autriche et assassiné la Tchécoslovaquie. N'ayons pas la naïveté de penser qu'il se trouvera à court d'impostures pour le contester.

Et alors ?... En organisant autour de son discours la formidable publicité qu'on a vue, nous lui fournissons la magnifique occasion de donner à sa propre apologie un retentissement mondial ! Il en profite pour lancer de nouveau à son peuple abruti ces énormités qu'en 1914 l'Allemagne n'a pas voulu la guerre et qu'en 1918 elle n'a pas été vaincue.

D'où il suit logiquement que le pauvre peuple allemand a été l'innocente victime d'une atroce conjuration et qu'Hitler, instrument de la Providence, a été suscité pour la briser, pour libérer son pays de l'abjection misérable où l'avait précipité l'infâme traité de Versailles.

Ainsi, Hitler se transforme d'accusé en accusateur ! Cette Allemagne, partie en guerre en 1914 pour dépecer et démembrer la France ; cette Allemagne qui en 1917 imposa à la Roumanie momentanément vaincue un régime par lequel celle-ci était dépouillée et réduite en esclavage ; cette Allemagne qui s'attendait en 1918 à être traitée par nous comme elle nous eût traitée elle-même, à le front de dénoncer comme un odieux abus de la force cette paix de Versailles, une des plus douces assurément qu'on ait jamais appliquées à de tels vaincus !

Et voilà comment cet incomparable imposteur profite de l'occasion qui lui est fournie pour prêcher à son peuple la haine sainte de ses oppresseurs !

Eh ! bien, on veut espérer qu'il ne sera pas répondu par des discours au discours du Führer ! En voilà assez, tout de même, de cette diplomatie à la Mère Angot, de cette diplomatie alternée par-dessus les frontières, de ces polémiques foraines entre chefs d'Etat devant le monde assemblé, Et l'on se permet de demander que s'il plaît encore à Hitler de se livrer à ces exhibitions oratoires on ne lui fournisse pas un public convié à le regarder soulever à la force des mâchoires des disques de cent kilos.

C'est humiliant à la fin que l'univers semble suspendu à ses lèvres et que quand il va parler les « peuples prosternés sous un nuage sombre » s'assemblent pour l'écouter comme les Israélites autour du Sinai d'où Moïse allait faire descendre sur eux la Loi et les Prophètes !

J'ai beaucoup aimé la réponse du Président Roosevelt à celui qui lui demandait s'il écouterait à la radio le discours d'Hitler — prononcé à midi de Berlin qui correspond à 6 heures du matin de New-York. — Certes

Informations

Le prochain conseil des ministres

Plusieurs membres du gouvernement se trouvant dans leur circonscription respective en raison de la session des conseils généraux, c'est vers la fin de la semaine, ou au plus tard mardi prochain que le cabinet tiendra un conseil à l'Élysée.

Cette délibération sera consacrée en majeure partie à l'examen de la situation internationale.

430 sur 20.000 !

Mardi, après-midi, 430 sujets italiens, répondant à l'invitation du comte Ciano, sont partis pour Modane par train spécial.

Le département de la Moselle compte environ 20.000 Italiens.

En Belgique

M. Devèze, ministre de l'Intérieur de Belgique, a fait sur la position internationale de la Belgique une déclaration pour définir ce qu'il faut entendre par politique d'indépendance. La France se félicite de cette définition. Il va de soi qu'elle n'a jamais songé à une vassalisation de la Belgique. Elle demande simplement à celle-ci de maintenir sa souveraineté et de la faire respecter pour que son sol ne puisse être utilisé par un agresseur. C'est ce que M. Devèze a profondément compris et ses paroles rencontreront en France la plus large approbation.

Crédit britannique à la Roumanie

Le gouvernement britannique est disposé à accorder à la Roumanie un crédit de 5 millions de livres sterling valable pour cinq ans et portant intérêt à 6 0/0. Le remboursement commencera à partir de l'année 1940 et sera fait sous forme de matières premières. Le crédit serait utilisé à l'achat d'armements.

Des canons, mais pas de crème

Par ordonnance parue au « Moniteur » officiel, il est interdit, du 15 mai au 14 septembre 1935, de fabriquer ou de vendre de la crème ordinaire ou fournie, ainsi que d'autres espèces de crème.

Allemands expulsés d'Angleterre

Le docteur R.-G. Rosel, correspondant londonien de la « National Zeitung », organe du maréchal Goering, et chef du bureau d'informations allemandes en Angleterre, a reçu l'avis d'avoir à quitter la Grande-Bretagne dans les quinze jours.

Le docteur Rosel n'est pas le seul dans ce cas. Une liste d'autres personnalités allemandes, se livrant à Londres à des activités non compatibles avec les devoirs de l'hospitalité qui leur est offerte, a été remise à l'ambassadeur d'Allemagne. Ces personnalités devront regagner le Reich dans les quinze jours.

La Pologne et Dantzig

L'idée qui se fait jour depuis lundi dans les milieux diplomatiques de Varsovie est que la Pologne va introduire auprès du Comité des Trois, chargé par la S.D.N. de la surveillance générale de la ville libre, une demande d'autorisation à occuper militairement Dantzig, le cas échéant, pour protéger la ville et les intérêts de ses nationaux.

La Pologne peut faire valoir que l'occupation de Dantzig par l'armée polonaise est devenue nécessaire pour protéger ses droits et rétablir l'ordre dans la ville libre. En effet, depuis une semaine, il est indiscutable que les membres du parti nazi ont adopté une attitude violemment hostile.

Memel est rattaché au Reich

Le territoire de Memel a été rattaché officiellement à la province et au district national-socialiste de Prusse orientale au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au théâtre allemand de Memel.

En même temps, le Directoire et la Diète du territoire ont été dissous.

Ce neurasthénique ayant décidé de « mettre fin à ses jours », fit un beau matin sauter sa maison. L'immense fut détruit, mais non le locataire... Celui-ci, plus désespéré que jamais, essaya alors d'autres moyens. D'abord il se jeta à l'eau ; on le sauva.

Il se pendit ; on coupa la corde. Il s'empoisonna ; il eut des coliques. Il se tira un coup de revolver ; le coup rata. Il se coucha sur la voie ferrée ; le train s'arrêta. Il s'ouvrit les veines ; elles se fermèrent. Il fut voir une pièce de Maurice Rostand ; il s'endormit.

Hier enfin, bien décidé à en finir, M. Malapert revenait à sa première idée. « Après s'être couché sur son lit, nous dit-on, il alluma une cigarette de dynamite. L'explosion détruisit entièrement la maison... Dans les décombres, les pompiers découvrirent le corps horriblement défiguré du malheureux qui, cette fois, était parvenu à ses fins... »

« Oui, mais après vingt ans d'efforts ! » René SALVE.

Les Etats-Unis et le discours d'Hitler

Les télégrammes de Washington déclarent que, d'après les milieux officiels américains, il est possible que le président Roosevelt lance un nouvel appel à l'Europe en faveur de la paix.

Cette fois-ci, le message ne serait pas envoyé seulement au nom des Etats-Unis, mais toutes les Républiques américaines, qui sont au nombre de vingt et une, en seraient les cosignataires. Cette mesure, ajoute-t-on, aurait été discutée entre M. Roosevelt et plusieurs Etats sud-américains, avant même le 15 avril, date de l'envoi du message personnel du président à M. Hitler et à M. Mussolini.

Un second message de M. Roosevelt

M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat, a déclaré que le simple fait d'envoyer à l'ambassade des Etats-Unis, à Berlin, la copie du discours de M. Hitler au Reichstag, ne serait pas considéré comme constituant une réponse au message du président Roosevelt. Le secrétaire d'Etat a révélé, en effet, que le ministre des affaires étrangères du Reich, après avoir envoyé copie du discours à l'ambassade à Berlin, téléphona à l'ambassadeur pour déclarer que c'était la réponse.

EN PEU DE MOTS...

— Les stocks américains d'or ont augmenté, au cours du mois d'avril, d'environ 530 millions de dollars contre 385 en mars ; les stocks s'élevaient, maintenant à environ 15.790 millions.

— Un séisme a été ressenti dans la région nord-ouest du Japon, dans la préfecture d'Akita. A Goriai, 250 maisons ont été démolies, 4 personnes ont été tuées et le nombre des blessés est important.

— Plusieurs attentats ont été commis dans la banlieue de Bordeaux. Ils avaient pour but de détruire les pylônes supportant la ligne de courant électrique à haute tension.

— Le cardinal Macrory et les évêques irlandais de l'Eglise catholique publient dans la presse nationale irlandaise un manifeste protestant contre la conscription.

— Mme et M. Gouin, maire de Fleuré (Vienne) ont célébré leurs noces de diamant, soit le 60^e anniversaire de leur mariage.

— A la suite d'incidents provoqués récemment dans le Limbourg belge, par des éléments hitlériens, le ministre de la justice belge a pris des mesures pour enrayer certaines manifestations de la propagande étrangère en Belgique.

NOS ÉCHOS

Partage à l'Allemande !

Le petit Choucroutth invite à Berlin son ami de Rome, le bambino Spagetti. Mme Choucroutth a préparé deux gâteaux pour leur goûter.

— Tiens, voici deux gâteaux, un gros et un plus petit. A quatre heures, tu feras choisir à ton invité pour le goûter.

— Ya, maman.

— Quand elle revient, les deux enfants mangent les gâteaux. Elle voit avec surprise que Spagetti a le plus petit gâteau.

— Tu n'as donc pas fait choisir à ton ami, dit-elle.

— Mais si, maman.

— Qu'est-ce que tu lui as dit ?

— Je lui ai dit : « Tu auras le plus petit ou rien du tout. »

L'a-t-il reçu ?

Après un dîner avec des amis, M. Roland Dorgelès adressa à Hitler, pour son anniversaire, le télégramme suivant :

« Adolf Hitler, Berchtesgaden (Allemagne),

« Un groupe d'écrivains français « vous souhaite un heureux anniversaire, « re, à condition que ce soit le dernier. »

« Signé : Pierre Benoît, Francis Carco, Roland Dorgelès. »

Gros émoi à la poste... Pouvait-on transmettre la dépêche ? Finalement, comme le texte ne comportait aucune injure, il fut expédié.

M. Hitler l'a-t-il reçu ?

Il voudrait bien savoir...

Gustou va en tournée chez un riche rentier du quartier de la Cité et se dispute souvent avec la cuisinière irascible. Si bien que le maître de la maison, impatient, lui déclarait hier matin :

— Je commence à en avoir assez de vos querelles à la cuisine !

— Je demande pardon à Monsieur, répondait Gustou indigné. Mais je voudrais bien savoir ce que Monsieur dirait si on l'appelait toute la journée « espèce d'idiot » en supposant bien entendu que Monsieur n'en soit pas un ?

Définition gratuite.

Deux potaches remontent le cours Montaigne :

Scandaleuse conception allemande de la justice

La revendication de leurs colonies par les Allemands n'est qu'un nouvel acte d'une politique pratiquée par eux depuis vingt ans, et qu'ils peuvent exprimer d'un mot : « Nous entendons être traités exactement comme si nous n'avions pas été vaincus, ne subir aucune conséquence de notre défaite. »

Une telle attitude, qui consiste à refuser que le destin d'un peuple soit réglé par le jugement des armes, est déconcertante chez une nation dont le fondateur a proclamé que « la force prime le droit », dont le conducteur actuel a pour second un chef d'Etat selon lequel, aux termes d'un récent bref, « il n'est entre nations que des rapports de force ». On est confondu de voir les Allemands s'écrier, indignés, que leurs colonies leur ont été « volées », quand on se rappelle le général Bernhardi invitant son pays à prendre des territoires « par n'importe quel moyen », annonçant que, dans la prochaine guerre, le vaincu serait « saigné à blanc » comme veut la loi du glaive, l'historien officiel Treitschke tenant à présenter l'annexion du Schleswig comme un pur acte de force et poursuivant de ses pires sarcasmes les juristes qui veulent faire croire aux « droits des Hohenzollern », le Parlement prussien répondant par un immense éclat de rire aux députés dudit Schleswig assez candides pour réclamer une rétrocession de terres convenue par les vainqueurs en vertu d'un traité. Les Allemands se mettant à exiger que ce soit la justice qui règle les rapports internationaux, c'est un des plus beaux exemples du mépris que les hommes peuvent lancer à leur propre évangile si celui-ci les gêne.

On me dit : « Lisez Mein Kampf ; vous verrez qu'on y fait parfaitement bien état des notions de droit et de justice ». En effet, il s'y agit des droits que possède un peuple, une collection humaine. Mais il ne s'y agit pas des droits de n'importe quel peuple. Rien de moins universaliste que la thèse hitlérienne. Il s'agit des droits du peuple allemand, plus proprement de la race allemande, droits qui lui reviennent en raison de l'indéniable supériorité qu'il aurait sur les autres, de sa prédestination à réaliser la vraie humanité. Et il ne s'agit pas d'exiger pour ce peuple le simple droit à la vie, mais de lui conférer le droit d'accroissement aux dépens d'autrui, s'il le juge bon pour sa grandeur. Hitler approuve vivement le Reich wilhelmien de s'être annexé de force des populations étrangères ; ce qu'il lui reproche, c'est d'avoir voulu les germaniser, ce qui ne fit que « compromettre la pureté de la race ». En somme, la justice ici, c'est de permettre au peuple allemand, en raison de son excellence et de l'intérêt qu'y doit trouver l'humanité, toute l'expansion qu'il demande. Il est évident qu'alors le priver de ses colonies fut une violation de la justice, comme l'eût été de l'empêcher de m-

litariser la zone rhénane et de rétablir la conscription. Toute la question actuelle est de savoir si le monde est disposé à ratifier cette conception assurément nouvelle.

Pour moi, je tiens que, du point de vue justice, aucune restitution n'est due aux Allemands, non pas parce qu'ils ont été vaincus, mais parce que, n'ayant cessé de chanter les droits de la force, il est juste qu'ils se trouvent enfermés dans leur barbarie.

J'ajoute que je le trouve d'autant plus juste que la guerre où ils ont été vaincus a été voulue par eux, et non seulement par leur gouvernement, mais par leur ensemble, du moins au dire d'Hitler : « La guerre de 1914, lit-on dans Mein Kampf, ne fut, Dieu en est témoin, nullement imposée aux masses, mais au contraire désirée par tout le peuple. » Et, sans doute, je préférerais que cette justice ne rapportât rien aux justiciers, que la dépouille du barbare ne leur appartint pas. Je souseris la doctrine de l'Eglise du XIII^e siècle, d'une si haute tenue morale, selon laquelle le Prince devait châtier la nation impie sans qu'il tirât de son acte aucun profit. Il n'en demeure pas moins que le sort du Reich me paraît juste, si la justice, ainsi qu'on me l'a appris, veut un *panem dare*.

Autre aspect de la conception de la justice chez les Allemands. « Nous sommes un peuple de soixante-dix millions d'habitants et avons par conséquent le droit de déchirer les traités qui nous gênent. » Par conséquent est stupéfiant. S'ils n'étaient que dix millions, ils ne l'auraient pas ! Le droit conféré par ce fait qu'on est très nombreux ! Ce fait posé comme une fatalité, comme une volonté du cosmos, devant quoi le monde doit s'incliner ! Comme si on ne pouvait pas leur répondre qu'il ne tient qu'à eux d'être moins nombreux, de ne point faire de la surnatalité une politique organisée, une valeur morale, enseigne un de leurs penseurs (Muller van den Brück). Notons d'ailleurs, où est le nouveau. Il n'est pas que les nations surpeuplées veulent des terres. Les Huns et les Lombards n'ont pas attendu notre âge pour violer le droit des gens afin de caser leurs bandes. Mais ils ne se réclamaient pas de la justice. Le plus remarquable est que cette morale est adoptée par certains Français, qui nous trouvent « injustes » à l'égard des Allemands. Je leur soumetts ce mot de la Papauté, lors de la guerre d'Ethiopie : « Un besoin ne constitue jamais un droit. »

Bien entendu, je ne me place pas, en tout ceci, du point de vue de la clémence, du pardon, ni de ce que peut commander l'habileté politique, mais seulement de la justice, puisque c'est de « justice » que nous parlent les Allemands et leurs avocats. [De « L'Ordre »]

Julien BENDA.

— Tu n'aurais pas vingt francs à me prêter ? Je te donnerai, pour la peine, une définition épatante du capital et du travail...

— Pas la peine. Je sais ce que c'est que le capital et le travail. Si je te prêtai les vingt francs, par exemple, pour toi ce serait un capital, mais tout ce qu'il faudrait que je fasse pour que tu me les rendes, ça ce serait un travail !

Point de vue différent.

Deux noctambules quittent ensemble la dernière boîte de nuit restée ouverte :

— Que vous dit votre femme lorsque vous rentrez si tard ? demande l'un.

— Moi ? fait l'autre. Je ne suis pas marié !

Et le premier, sidéré :

— Pas marié ? Alors pourquoi rentrez-vous si tard ?

Incertitude.

— Je voudrais bien avoir tout l'argent que vous m'avez volé depuis que vous êtes ma gouvernante.

— Dois-je prendre cela pour une insolence ou pour une demande en mariage ?

Le LISEUR.

Chronique du Lot

JOURNÉE NATIONALE DU 7 MAI POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT À LA GLOIRE DE L'INFANTRIE FRANÇAISE.

Le Comité départemental nous communique :

Le 7 mai prochain, une Journée nationale sera organisée dans toute la France au bénéfice du Comité National du Monument élevé à la gloire de l'infanterie française.

Il s'agit d'une œuvre éminemment patriotique dont le but est d'exalter l'héroïsme des troupes de l'infanterie pendant la guerre et d'édifier un monument digne de ses morts, de ses blessés, de ses survivants, ce mémorial glorifiera l'œuvre surhumaine accomplie par cette arme au cours des années 1914-1918 pour sauver la Patrie.

Tous les Français, dans les heures graves que nous vivons, auront à cœur de s'associer à cet hommage patriotique et de saisir cette occasion pour affirmer, une fois de plus, à une époque où les forces morales doivent plus que jamais être mises à l'honneur, la valeur et les effets de l'unité française.

En achetant les insignes qui seront offertes le 7 mai, chacun affirmera ainsi sa fidélité au souvenir, sa reconnaissance envers ceux qui ont bien mérité de la Patrie, sa confiance en la force de la cohésion nationale.

UN VŒU

On nous communique :

La Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot (section de Cahors), réunie en assemblée générale le 28 avril à la Chambre de Commerce,

« Tout en reconnaissant la nécessité d'un nouvel effort fiscal rendu nécessaire par la tension internationale et les dépenses d'armement indispensables à la sécurité du pays,

« Et en assurant que leur patriotisme ne saurait se refuser à aucun sacrifice, quand il s'agit d'assurer le salut commun,

« Déploie toutefois le rétablissement déguisé de la taxe sur le chiffre d'affaires, impôt contre lequel ont toujours protestés toutes les associations d'industriels et de commerçants, impôt de superposition dont les incidences vont provoquer sur de nombreux produits un renchérissement de la vie,

« Demande que le caractère provisoire de la taxe d'armement soit formellement marqué au Parlement par le vote d'une résolution.

Remise de décoration

Au cours du banquet qui réunissait, dimanche, les grands invalides de la guerre, à Limoges, sous la présidence de M. Millet, vice-président de la Fédération Nationale, avocat à la Cour d'appel de Paris, la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été remise à M. Gandois, ancien soldat au 7^e d'infanterie, ancien régiment de Cahors.

Médaille militaire

La médaille militaire est conférée à M. Amadieu, ancien gendarme à Souillac, actuellement chef de brigade à Arbas (Hte-Garonne).

Au 16^e Tirailleurs Sénégalais

L'adjudant Morel, du 16^e tirailleurs sénégalais, est nommé adjudant-chef ; le sergent-chef Bartholomé est nommé adjudant.

Bonne chasse

Lundi 1^{er} mai, M. Guignes chassant dans les bois de Trégoux (commune de Crégols) a abattu un marcaissin du poids de 45 kilos.

Battue aux sangliers

Dimanche, une battue aux sangliers a été organisée par la Société « Le Réveil de Rouquayral ». Au cours de cette battue, une laie, pesant 60 kilos, et deux sangliers ont été tués.

Félicitations aux droits chasseurs.

EDEN

JEUDI - SAMEDI
et DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Un grand film d'atmosphère

La rue sans joie

AVEC
Dita PARLO, Line NORO
Maguerite DEVAL, FRELH
Mila PARELY, Albert PREJEAN
PAULEY et ALCOVER

EN COMPLEMENT :

une amusante comédie

Une femme a menti

PALAIS des FÊTES

JEUDI 4, SAMEDI 6
DIMANCHE 7 MAI (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Deux grands films

Jean MURAT, Charles VANEL
Jany HOLT

DANS

TROIKA

Sur la piste blanche

Shirley TEMPLE, Victor Mc. LAGLEN

DANS

La Mascotte du Régiment

MARIANNE DE GOURDON

A Monsieur Eugène Granigé.

Chœur

Saint-Pierre, aux villages proches,
Fais retentir tes sept cloches,
Ton bourdon,

Célébrez la Marianne,
Filles de la Bourianne,
Célébrez le plus beau don

De Gourdon.

Refrain

Enoisille,
Jeune fille,
Brise, brise les coquilles.
Qui plus énoisillera
Bracelet d'argent aura.

1^{er} Couplet

Les grands sacs de noix sont pleins.
Marianne, je te plains :
Que peuvent contre ces vieilles
Ton sourire et tes doigts fins,
Tes dents blanches sans pareilles
Et ton minois plus aimé
Que la Tsamo d'Agmè ?

Refrain

Enoisille,
Jeune fille, etc...

2^e Couplet

Malicieuses et propettes,
Elles penchent leurs lunettes
Vers la table à trois rebords :
Leurs places sont bienôt nettes.
Et toi, malgré tes efforts,
Marianne, pauvre fille,
Quel petit tas de coquilles !

Refrain

Enoisille,
Jeune fille, etc...

3^e Couplet

« Ah ! Notre-Dame, pitié ! »
Dit-elle avec amitié.
Alors sur ses doigts il neige
Des grâces... et de moitié
Le sac merveilleux s'allège,
Tant volent sur le carreau
La malaque et le garo.

Refrain

Enoisille,
Jeune fille, etc...

Chœur

Saint-Pierre, aux villages proches,
Fais retentir tes sept cloches,
Ton bourdon,

Célébrez la Marianne,
Filles de la Bourianne,
Célébrez le plus beau don

De Gourdon.

Pierre CADAU.

(1) Cette chanson obtint un prix au concours de Gourdon.

Aux coiffeurs, pédicures masseurs, etc...

Le Préfet du Lot attire tout spécialement l'attention des patrons et ouvriers coiffeurs, manucures, pédicures, masseurs, etc., sur l'avis publié par M. le Ministre du Travail au Journal Officiel du 27 avril 1939 relatif à l'extension de la convention collective nationale pour les professions de coiffeurs, manucures et soins de beauté, intervenue le 11 novembre 1938 entre l'Union Fédérale des Syndicats des maîtres coiffeurs, d'une part, et la fédération nationale des syndicats d'ouvriers coiffeurs, d'autre part.

Le texte de la convention et de ses annexes a été déposé au secrétariat du Conseil des Prud'hommes, à Paris.

Dans un délai de vingt jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées conformément à l'article 31 du livre 1^{er} du Code du Travail de faire connaître au Ministère leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

ENGAGEMENTS MILITAIRES

La loi du 20 mars 1939 permet à tous les Français non mobilisables de contracter, dans un corps de leur choix, dès le temps de paix, des engagements militaires de durée limitée et résiliables sur demande des intéressés.

Pour l'instant, ces engagements sont prévus seulement pour certaines formations du Territoire. Ils seront d'une durée d'un ou deux mois et valables pour le début d'une mobilisation. Ils comporteront éventuellement la participation à des exercices du temps de paix.

Peuvent souscrire ces engagements : les jeunes gens ayant au moins 17 ans et non encore recensés et les Français libérés de toutes obligations militaires. Ces derniers pouvant conserver le grade dont ils étaient titulaires.

Dans la 17^e région (Haute-Garonne, Ariège, Gers, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne), adresser les demandes au Commandant de Recrutement du chef-lieu de département.

Chute de vélo

Le jeune Noël Péchazal, employé à l'usine de la Cère, a fait une chute de vélo par suite d'un dérapage.

Dans la chute, il a été assez gravement contusionné à un coude et à un genou.

Transporté à Saint-Céré, il a reçu les soins de M. le docteur Laplace. Il devra observer plusieurs jours de repos complet.

Evadés du camp de Septfonds

Trois miliciens du camp de Septfonds qui s'étaient enfuis du camp, dans la nuit de dimanche ont été arrêtés par la gendarmerie de Labenne. Ils ont été reconduits au camp de Septfonds.

M. Iversenc, sous-préfet, orateur

Remise du drapeau aux médaillés militaires à Figeac

Dimanche a été remis solennellement, devant le monument des Mobsiles, le drapeau aux médaillés militaires. Après l'ouverture d'un ban par l'Harmonie « Les Artisans Réunis » et le dépôt d'une belle gerbe sur le socle du monument, M. René Besse, député, ancien ministre, grand mutilé, commandeur de la Légion d'honneur, s'est exprimé en ces termes :

« En vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par M. le Maréchal Pétain, commandant en chef des armées françaises pendant la guerre, ambassadeur de France, président général de la Fédération Nationale des Médaillés Militaires, j'ai l'honneur de remettre son drapeau à la Section des Médaillés Militaires de Figeac. Elle le conservera comme un symbole de vaillance, de sacrifices et d'honneur. »

Après la fermeture du ban, le cortège se dirigea vers le Modern-Hôtel des Carmes où eut lieu un grand banquet. Nous avons remarqué autour de M. René Besse et de M. Loubet, sénateur, MM. Besombes, Bouysson, Bonnet, adjoints au maire ; M. le Colonel Pradié ; M. le Capitaine de gendarmerie et MM. les Présidents des diverses associations des Combattants de Figeac.

Au champagne, M. Sian, ingénieur des travaux publics, prit le premier la parole, en qualité de Président du Comité d'organisation. Il regretta l'absence de M. de Monzie, retenu à Paris par les devoirs de sa charge, remercia toutes les personnalités présentes, évoqua la mémoire des camarades présents et fit un vibrant appel à l'Union.

M. Lherm de la F.O.P. salua le drapeau des Médaillés Militaires, symbole de l'Union fervente et étroite qui unit les membres de l'association et sous les plis duquel doivent se placer tous les anciens combattants.

M. le docteur Delclaux, président de l'U.N.C., apporta le salut de sa section à celle des médaillés militaires, et leva son verre à la paix civile, condition de la paix tout court.

M. Tillet, président de la Section de l'Union Fédérale des Combattants, Mutilés et Victimes de la Guerre, prononça l'éloquent discours suivant :

« Mes chers Camarades,

« Au nom de l'Union Fédérale des Combattants, Mutilés, Victimes de la Guerre que vous avez tenu à associer à cette journée de la reconnaissance et du souvenir, je vous remercie de tout cœur et vous assure de toute notre solidarité, de tout notre dévouement.

« C'est l'un des nôtres le regretté camarade Marceac qui fut avec Tandy et Conte le fondateur de notre groupement.

« Permettez-moi, à cette table où ne sont assis que des amis, de remercier notre président Tandy pour son dévouement et de saluer la mémoire de ceux qui nous ont aidés, qui nous ont aimés et qui ne sont plus. Suivons fidèlement la route qu'ils nous ont tracée et nous serons dignes de l'estime et de l'affection de nos concitoyens qui nous ont offert le drapeau, désormais notre signe de ralliement.

« Drapeau des Médaillés Militaires, émus et recueillis, nous vous saluons.

« Certes, pour nous, le patriotisme ne consiste pas à marcher au pas derrière un étendard et nous ne voulons pas de ces manifestations tapageuses qui pourraient être considérées comme une glorification de la guerre, de cette guerre que les mensonges des dictateurs voudraient nous imposer, mais dont l'union de tous les peuples libres saura éviter le retour.

« Union des forces, union des cœurs aussi pour faire reculer la guerre. Ne soyons ni victimes ni dupes. Donnons la main à tous ceux qui, comme nous, ne menacent personne et ne réclament que leur sécurité. Soyons forts, ce qui nous permettra d'être fermes et nos enfants ne souffriront pas ce que nous avons souffert.

« A ce vœu de paix qui est au fond de notre cœur à tous, je voudrais ajouter une revendication matérielle puisque, aussi bien, nous avons aujourd'hui à notre table notre camarade René Besse, ancien et futur ministre des Pensions et aussi M. le Sénateur Loubet.

« J'émetts le vœu que tous les Anciens Combattants aient droit à la médaille militaire dès qu'ils perçoivent la retraite du combattant, c'est-à-dire, à l'âge de 50 ans.

« Mes chers Camarades, buvons à la réalisation de nos vœux. Je lève mon verre en l'honneur de notre drapeau. Je bois à votre santé, à celle de vos familles, à la paix. »

M. Longé, Président des A.C.F., fit appel à l'Union devant le danger national.

M. Loubet félicita les organisateurs d'avoir placé cette fête sous la présidence de M. René Besse, excusa M. de Monzie, dont il rappela l'utile voyage en Pologne et fit un tour d'horizon des récents événements. M. le Sénateur Loubet resta malgré tout optimiste, car il a foi dans les destins de la France. Son toast à la paix fut longuement applaudi.

M. Iversenc, sous-préfet, orateur

CAHORS

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DU FRONT

Pour le Monument de l'Infanterie

Une journée nationale sera organisée, ce dimanche 7 mai, dans toute la France, au bénéfice du Comité National du « Monument à la gloire de l'infanterie française ».

Une telle œuvre se place pour nous, anciens combattants, au-dessus de toutes celles au profit desquelles, au cours de ces dernières années, on a trop souvent sollicité votre obole. Il s'agit, cette fois, de magnifier la mémoire des 1.300.000 fantassins français tombés au front pour la défense du pays, de témoigner aussi à leurs camarades survivants la reconnaissance symbolique et impérissable de tout un peuple !..

Chacun de nos adhérents aura à cœur de contribuer, même si sa part doit être modeste, à l'érection du grandiose monument projeté ; chacun, en outre, invitera ses amis, ses voisins à se montrer généreux.

Vous voudrez bien, en conséquence, communiquer ces quelques lignes à tous vos camarades de la section, et leur donner, en outre, toute la publicité utile, après vous être mis en relations avec la municipalité chargée de l'organisation locale de cette journée.

Il n'est pas inutile de rappeler aux anciens combattants que le plan du monument de l'Infanterie a été dressé par M. Drouot, architecte de la Ville de Paris, qui est des nôtres, et fait partie du Bureau Fédéral de notre Groupement de la Seine.

Nous comptons sur nos adhérents pour collaborer efficacement à la réussite d'une œuvre destinée à perpétuer d'éternels souvenirs et de surhumains sacrifices.

Pour le Bureau Fédéral :

L. PÉDELMAIS.

AFFICHAGE DES PRIX

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. le Commissaire de police avait adressé, ces jours derniers, aux commerçants de Cahors, un avis les invitant à afficher leurs prix de vente.

Le jour de la foire, M. le commissaire de police constata que de nombreux commerçants n'avaient pas tenu compte de cet avis d'affichage des prix.

Pour cette fois, un avertissement leur a été adressé.

Obsèques

Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Miquel, décédée à Cahors, à l'âge de 75 ans.

A ses obsèques, qui ont été célébrées jeudi matin, une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme et M. Miquel et leur fille, à Mme et M. Boué, née Miquel et leurs enfants, à Mme et M. Henri Miquel et leurs enfants, à M. et Mme Delgal, née Miquel, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Mort d'une doyenne

Mardi ont été célébrées les obsèques de Mme veuve Cassan, décédée en sa propriété du Petit-Versailles, à Saint-Henri, près Cahors.

C'était une doyenne de Cahors : elle était âgée de 95 ans et, jusqu'à ses derniers moments, elle avait conservé son entière lucidité.

Nombreux furent ceux qui accompagnèrent à sa dernière demeure la regrettée disparue, qui ne comptait que des sympathies.

Nous adressons à M. et Mme Cassan, aux familles Lufau et Lury, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Collision d'autos

Une auto conduite par M. Larive, propriétaire à Saint-Fort (commune de Lauzerte), dans laquelle avaient pris place sa femme et ses enfants, est entrée en collision, au croisement des routes de Cahors et de Lauzerte, avec l'auto conduite par M. Lafon, marchand de bestiaux, dans laquelle avaient pris place Mme Elise Marre et ses quatre enfants qui furent tous très grièvement blessés.

M. Larive, sa femme et ses enfants n'eurent que quelques égratignures. Les dégâts matériels sont importants.

SPORT-BOULES

Jeudi 4 mai, à 21 heures précises, réunion de tous les joueurs au siège, café de la Bourse, pour la formation des quadruplets pour le Concours de la Dépêche qui a lieu dimanche 7 mai, à 14 heures. Présence indispensable.

aimable et sympathique, exalta l'esprit « Ancien Combattant » et le redressement français.

Enfin, M. René Besse revendiqua, au-dessus de tous ces titres, celui d'enfant de Figeac où il a vécu ses premières années et dont il aime le pittoresque et le charme apaisant.

Après avoir dégagé, en termes d'une haute éloquence, le sens de cette manifestation, il demanda aux camarades réunis autour de lui, de lever leur verre en l'honneur du Chef du Gouvernement, M. Edouard Daladier, et de son éminent collaborateur, M. de Monzie, Ministre des Travaux publics.

Ces différents discours furent accueillis par des applaudissements prolongés. Ils mirent fin à cette belle fête.

Les convives unanimes félicitèrent les organisateurs et M. et Mme Tillet pour leur magnifique réception.

LE TRICENTENAIRE DE RACINE

Les grandes fêtes en l'honneur du tricentenaire de Racine, qui devaient se dérouler à Cahors le 8 mai, ont dû, par suite de circonstances imprévues, être renvoyées au 16 mai.

Elles auront donc lieu ce soir-là à partir de 21 heures, au Palais des Fêtes.

Elles comprendront des reconstitutions musicales, des danses du XVII^e siècle, exécutées par élèves du boulevard Gambetta et de l'école annexe à l'École Normale de Jeunes Filles ; une conférence sur Racine et enfin la représentation de « Phèdre » par des élèves de l'École Normale d'Instituteurs et du Lycée de Garçons.

Il va de soi que nous reviendrons sur ce programme pour l'exposer en détail.

Nous tenons à noter toutefois que, si l'on considérait comme outreцидante l'entreprise de monter « Phèdre » avec des élèves, on se tromperait fort.

Le comité d'organisation a eu la bonne fortune de mettre la main sur des jeunes gens doués d'un exceptionnel talent dont l'interprétation originale et vraie saura redonner à nos classiques la vigueur et le réalisme sans diminuer leur force d'incantation poétique.

Association des Anciennes Elèves du Lycée Clément-Marot

L'Association des anciennes élèves du Lycée Clément-Marot organise, pour le dimanche 4 juin, dans les jardins du Lycée de jeunes filles, une grande kermesse en faveur de l'œuvre des Petits Sabots (hivers 1939 et 1940). Le samedi 3 juin, à 20 h. 30, au théâtre municipal, aura lieu une représentation théâtrale donnée par les élèves du Lycée Clément-Marot et du Cours Complémentaire.

Nous adressons un fervent appel à la population cadurcienne afin qu'elle vienne nombreuse apporter son obole à cette œuvre si bienfaisante des Petits Sabots.

Le programme de cette belle fête de charité sera publié ultérieurement.

Le Bureau.

En chargeant des vélos

M. Louis Lafaurie, chef de train à la gare de Cahors, était occupé à charger des vélos dans un wagon de marchandises. Au cours de ce travail, il a été blessé à une main.

PALAIS DES FÊTES

C'est demain, vendredi 5 mai, en soirée de grand gala, que la célèbre vedette Max Régier sera de passage dans notre ville, avec sa joyeuse compagnie et ses musiciens humoristes.

Affiches et lettres anonymes

Ces jours derniers, sur le panneau d'affichage de la commune de Marmniac, des placards écrits au crayon, contenant des attaques contre M. Molinié, maire de Marmniac, étaient apposés.

D'autres placards identiques étaient également apposés en divers points de la localité.

D'autre part, des lettres anonymes avaient été adressées à la Préfecture.

M. Molinié porta plainte à la gendarmerie de Cazals, à laquelle il remit, en même temps, un manuscrit qu'il avait reçu, contenant les attaques.

Une enquête fut ouverte et, peu après, les nommés André G..., André M... et S..., qui avaient été interrogés, reconnurent avoir participé à la rédaction de l'affiche, et le nommé André M... avoua l'avoir écrite.

Ils ont ajouté qu'ils regrettaient leur acte et ont promis de ne pas recommencer !!!

Procès-verbal a été dressé et transmis au Parquet.

Moto contre cycliste

Une moto pilotée par M. Véchambre, descendant la côte conduisant au village des Mazuts, près d'Arcambal, est entrée en collision avec la bicyclette conduite par M. Balesié.

Celui-ci a été projeté sur le sol et a reçu des contusions au visage, mais sans gravité ; les dégâts matériels, toutefois, sont assez importants.

Les Sports

Boule Cadurcienne

Les Membres actifs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 4 mai, à 20 heures 30, café Calmon, place Thiers.

Ordre du jour : Formation des quadruplets pour la première journée des Challenges de « La Dépêche » du 7 mai.

Présence indispensable. — Le Bureau.

LA PÉDALE CADURCienne

Après le succès obtenu par la course du 23 avril, la Pédale, toujours sur la brèche, organise grâce au concours de la « Société la Suze », une épreuve de loi « Depuis longtemps n'a pu être disputée dans le Lot. Cette épreuve aura lieu le 21 mai prochain et les engagés auront à parcourir 210 kilomètres au cours de laquelle les meilleurs grimpeurs pourront prouver leurs qualités. Voici en grandes lignes quel sera le parcours à accomplir :

Cahors, Gourdon, Souillac, Gramat, Figeac, Cajarc, Cahors.

Les prix, dont l'épreuve est dotée, permettent de prévoir, dès à présent, un grand nombre d'engagements et la participation de quelques as bien connus dans le cyclisme. Notez aussi que de nombreuses primes sont déjà recueillies et permettront d'émailer

Foire de Paris

13 mai-29 mai 1939

Le Salon du Cinéma. — Le premier Salon du Cinéma aura lieu à la Foire de Paris, du 13 au 29 mai.

Dans l'esprit des

part tous les enfants pour lesquels le médecin prescrit un séjour en montagne ou au bord de la mer et dont la famille peut payer une somme variant entre 250 et 300 francs. Le bénéfice de la tombola permettra d'aider ceux qui ne pourraient pas avancer pareille somme.

M. Garrigues, instituteur à Ganic, explique les modalités du tirage. La fanfare joue de très beaux morceaux que les spectateurs applaudissent chaleureusement.

On procède ensuite au tirage de la tombola. Les numéros gagnants sont inscrits sur un tableau noir.

Rapidement, les 47 lots sont attribués. La fanfare joue un dernier morceau et les gagnants courent chez M. Calvet pour voir les vitrines.

Nota. — Retirer les lots à l'école de garçons. Dans un délai de trois mois les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre.

Tombola cantonale de la F.O.L.D.

— Dimanche 30 avril, a eu lieu à Catus le tirage de la tombola cantonale de la F.O.L.D. De nombreux et superbes lots offerts par les membres de l'enseignement et les amis de l'école laïque du canton avaient été exposés dans le magasin d'un commerçant de Catus.

Sur la liste des heureux gagnants, nous sommes heureux de relever les noms de : Mme Maradènes (Sals), Mme A. Fournié, Mme Jean Foissac, Mlle Huguette Bailles et Andrée Lhermet (Labastide), parmi les nombreuses personnes qui avaient tenu à participer de leur obole à l'œuvre de solidarité et de bienfaisance au profit des colonies de vacances.

Il est regrettable que le nombre des lots n'ait pas été plus important.

Au nom des enfants bénéficiaires de l'œuvre, nous adressons nos sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu acheter des billets de la tombola et nos félicitations aux heureux gagnants. — A. B.

Aujourd'hui donc, de ce fait, ceux en activité perçoivent 2.400 fr. et les autres 1.440 fr. par an.

En 1938, le Conseil général du Lot de son côté, voulant assimiler ses employés en exercice avec ceux de l'Etat, leur a attribué une indemnité annuelle de 1.200 fr., mais il a oublié d'accorder, comme l'Etat l'avait fait pour les siens, les mêmes privilèges à ses vieux serviteurs.

Aussi, l'association des retraités civils et militaires du département du Lot, a-t-elle émis, au cours de sa réunion générale du 1^{er} mars dernier, le vœu ci-après :

« L'assemblée considérant que « l'Etat a alloué à ses fonctionnaires et retraités, et cela en deux circonscriptions, l'indemnité de cherté de vie. « Considérant, d'autre part, que le « Conseil général du Lot, voulant assimiler ses fonctionnaires avec ceux de l'Etat, leur a attribué, en 1938, « la même indemnité, « Emet le vœu : « que cette même faveur soit accordée aux retraités départementaux. »

Ce vœu a été adopté à l'unanimité et le Président a été chargé de le transmettre, pour la suite à donner, à M. le Préfet du Lot.

D'autre part, les anciens serviteurs du département viennent d'adresser une requête au Conseil général par laquelle ils lui demandent de bien vouloir, lors de leur prochaine session, leur accorder les mêmes privilèges qu'à leurs collègues actuellement en fonctions.

La situation, dans laquelle se trouvent ses retraités, étant aussi intéressante, à tous les points de vues, que celle de leurs camarades en fonction, nous ne doutons pas un seul instant que l'assemblée départementale ne prenne leur requête en considération et s'empresse, comme l'Etat l'a déjà fait pour ses retraités, de leur allouer la cherté de vie. — J.-B. P.

Printemps « douce saison »

Mais attention à nous

C'est un fait qui n'est plus contesté. Le printemps amène dans l'organisme de profondes modifications. Aussi bien pour tous ceux qui ont tendance à l'hypertension, à l'artériosclérose, aux états congestifs du visage ou à une mauvaise circulation, pour tous ceux qui souffrent de bouffées de chaleur, de maux de tête, le moment est venu de faire la cure matinale de Sels Largan. Les Sels Largan sont cinq sels dépuratifs associés, se vendant en flacon de 8 fr. 85 permettant de préparer un litre de solution dépurative. Tels Phies.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Remise de drapeau. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Etat civil. — Naissances : Mazer Claudine, faubourg d'Aujou ; Lagrenée Marceline, Montgiraud ; Delteil Juliette, rue des Augustins ; Baraillé Gergette à Balajou ; Lapeyre Jean, faubourg d'Aujou ; Larrière Gergette, à la Dausse ; Giniès Marie, rue V.-Delbos ; Lagarrigue Marie, rue Saint-Jacques ; Mazer Jeannot, à Hautteval ; Olivier Josette, rue Emile-Zola ; Bonnafous Claude, rue Saint-Paul ; Salesses Lucienne, rue Emile-Zola.

Mariage : Capus André et Bourg Madeleine.

Décès : Clidière François, 54 ans ; Grassetti Marie, 75 ans ; Pezet Antoine, dit Antonin, 66 ans ; Luzon-Pérez Catalina, faubourg d'Aujou, 60 ans ; Delbos Gabrielle, 52 ans ; Agié Marie, 78 ans ; Sabatier Léontine, 66 ans ; Fabre Jean, 78 ans ; Delcaux Marie, 77 ans ; Lapeyre Jean, 9 jours ; Auria Rosa, 51 ans ; Besc Joachin, 69 ans ; Du Pouget Bernard, 68 ans ; Frayssinet Léon, 54 ans ; Cantournet Marie, 75 ans ; Cassan Antoine, 76 ans ; Rivière Marius, 35 ans ; Lescurie Henriette, 56 ans ; Montbrandon Marie, 20 ans ; Truel Jeanne, Laveysière Marie, Carayrol Marie.

Spectacles. — Samedi en soirée et dimanche en matinée et soirée : Au Théâtre municipal : Charles Boyer et Gréta Garbo dans « Marie Walecka ». Complément.

Demain VENDREDI mangez du Poisson de Mer frais

Achez aux COOPÉRATEURS le poisson le plus avantageux

MERLUCION portion, le 1/2 kg 2,50 | MERLAN, le 1/2 kg . . . 3 »
 LIMANDE portion, — 3 » | LOTTE, — . . . 5 »

TOUS AUTRES POISSONS AUX PLUS JUSTES PRIX

« LES COOPÉRATEURS » ne vendent que du poisson de 1^{re} fraîcheur

garanti arrivage du jour : PAS D'AUTRES

Pern

Bonne chasse. — M. Cubaynes, propriétaire à Terry (commune de Pern), s'étant rendu dans un bois pour couper des arbustes, aperçut, au bord d'un terrier, deux jeunes renards qui se disputaient un lapereau. Aperevant M. Cubaynes, ils disparurent dans le terrier. Aussitôt M. Cubaynes boucha le trou du terrier, se rendit chez lui pour prendre des outils, puis, accompagné de son frère et d'un chien, il revint au terrier.

Après plusieurs heures d'efforts, il réussit à capturer vivants les deux jeunes renards et la mère.

Félicitations à M. Cubaynes qui, du reste, n'en est pas à son coup d'essai.

Lablenque

Tombola. — La tombola au profit des colonies de vacances s'est tirée dimanche 16 heures à l'école publique de jeunes filles à Lablenque.

Les nombreux et jolis lots exposés dans le vestibule de l'école ont été très appréciés.

La tombola, organisée impeccablement par M. Ségala, instituteur à Montdourner, secondé par le Comité délégué, a été très réussie.

Tous les membres de l'enseignement du canton présents, le tirage fini, se sont réunis en séance privée et ont chaleureusement félicité et remercié leur collègue Ségala, ainsi que les membres du Comité de leur dévouement.

Le gros lot, un service de table, a été gagné par M. Ferré, adjoint à M. le Maire de Lablenque. Il a versé un don de 20 francs à Mme Vidaillac pour être transmis à la caisse des colonies de vacances. Au nom de l'œuvre, qu'il reçoit des félicitations chaleureuses.

Puy-Evêque

Objet trouvé. — Une montre en argent de dame a été trouvée par les jeunes Roques Robert et Pinquière René qui se sont empressés de la déposer au secrétariat de la mairie.

Nos félicitations à ces deux braves petits qui sont élèves de notre école communale.

Décès. — M. Molinié Henri, âgé de 60 ans, boulanger à Puy-Evêque, a été inhumé dimanche 30 avril, au milieu d'une très grande affluente de personnes.

Nous adressons nos bien vives condoléances à la famille.

Nomination. — Par décision ministérielle du 20 avril, M. Mercadier Maurice-Henri récemment libéré a été nommé à la 12^e légion de garde républicaine mobile, 3^e compagnie à Toulouse. Il devra rejoindre son poste le 15 mai.

Arroudit de Gourdon

Les quatre-Routes

Tirage d'obligations. — M. Gouyou, maire, assisté de deux conseillers municipaux, a procédé au tirage de six obligations remboursables en 1939 de l'emprunt communal 1937, concernant les travaux d'adduction d'eau potable.

Les numéros sortants sont : 9, 11, 35, 51, 86 et 97.

Corn

Accident. — Des voisins entendant des plaintes à l'intérieur de la maison Daubé, M. le Maire, prévenu, pénétra, à l'aide d'une échelle, dans l'habitation.

Il trouva le propriétaire, M. Daubé, âgé de 76 ans, qui était tombé dans l'escalier, la tête passée à travers les barreaux de la rampe.

M. Daubé fut aussitôt déposé et des soins lui furent donnés, en attendant l'arrivée de ses parents.

Saint-Céré

Société de chasse Saint-Hubert Club. — Dimanche 14 mai, à 7 heures, rassemblement des chasseurs ayant payé leur cotisation. Battue.

A 10 heures, les présidents des sociétés de chasse voisines et circonvoisines se réunirent à la mairie pour y discuter sur diverses questions.

A midi, Hallali et Banquet. — Le Bureau.

Abattoir municipal. — Il a été abattu dans le courant du mois d'avril :

Pour la consommation : 7 bœufs, 59 veaux, 8 brebis, 55 agneaux, 24 porcs, soit 8.250 kilos de viande nette.

Pour l'expédition : 1 bœuf, 1 vache, 86 veaux, soit 3.738 kilos de viande nette.

Catus

Syndicat d'électricité de Saint-Denis-Catus. — Le 19 avril, s'est réuni, à la mairie de Catus, le Bureau du Comité syndical, sous la présidence du docteur Soulié.

Etaient présents : MM. Cambornac, Gizard, Cocula, Combarieu, Destrel, Marcenac.

Le Président fait connaître au Bureau le résultat des démarches qu'il a accomplies à la suite de la réunion générale du Comité syndical du 14 janvier dernier.

Il est heureux de porter à la connaissance du Bureau qu'il a pu obtenir une dérogation pour la continuation des travaux du Syndicat et que le complément de l'emprunt de un million lui a été accordé. Cet emprunt sera négocié très prochainement.

Le Président expose ensuite la question des branchements qui avait été soulevée le 14 janvier dernier. A la suite de nombreuses consultations ou négociations, qui ont été conduites par M. Daire, Ingénieur-Conseil, ou par lui-même, un accord est intervenu relativement à la construction de ces branchements ; cet accord est approuvé par le Bureau.

En conséquence et pour tous les branchements situés sur le réseau des écarts qui seront demandés avant le 15 août 1939, le prix de construction sera de 250 francs pour les branchements lumière et de 500 francs pour les branchements force motrice. De tels prix, qui sont, à l'heure actuelle, parmi les plus bas, n'ont pu être obtenus que grâce à une participation syndicale venant prendre à sa charge la partie aérienne de ces branchements.

Le Président donne connaissance au Bureau du nombre très important de demandes nouvelles d'extension qu'il a reçues et qu'il reçoit continuellement. Ces demandes seront collationnées et une décision interviendra à leur sujet lorsque le projet des écarts aura été terminé.

Le Bureau nomme :

MM. Bach, de Catus, Faurie, de Rampoux et Lantard, de Saint-Germain, comme experts pour procéder à l'évaluation des seuls dommages qui peuvent incomber au Syndicat d'électricité.

Miliciens évadés. — Dans la nuit du 29 au 30 avril, trois miliciens internés au camp de Lalande, près Septfonds, s'étaient évadés. Signalés à la gendarmerie de Lablenque, ils ont été arrêtés aux environs de la commune ; leur identité a été constatée ainsi : Joya Sanchez Francisco, 19 ans ; Balbino Torrente, 20 ans ; Herero Casanova José, 20 ans. Tous les trois étaient partie de la 26^e brigade anarchiste. Ils ont déclaré simplement qu'ils n'avaient pas assez de liberté. Dans la journée de dimanche 1^{er} mai, ils ont été reconduits, sous bonne escorte, au camp de Septfonds.

Programme des fêtes de la ville de Lablenque des 6, 7, et 8 mai. — Samedi 6 mai : annonce de la fête par des salves d'artillerie ; 18 h. : réception de la musique, aubade aux autorités ; 21 h. : retraite aux flambeaux ; 22 h. : grand bal place de la Bascule.

Dimanche 7 mai : 9 h. : salves d'artillerie, réveil en musique, tour de ville ; 10 h. 30 : dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts ; 11 h. : grand bal, apéritif-concert ; 15 h. 30 : nombreuses attractions ; 16 h. : place de la Bascule, grand bal avec le concours du virtuose accordéoniste Gaston Rougier, du Modern-Jazz Cadurien, et ses boys ; 18 h. : apéritif qu'on sert ; 21 h. : illumination des édifices communaux, retraite aux flambeaux ; 22 h. : brillant feu d'artifice et embrasement du clocher ; 22 h. 30 : grand bal ; 1 h. 30 : farandole.

Lundi 8 mai : 8 h. : réveil en fanfare, tour de ville en musique ; 9 h. : jeux divers (place du Barry-Haut) ; 11 h. : apéritif-concert ; 15 h. : départ du ballon « L'aventurier » ; 16 h. : concours de beauté ; bal de jour et de nuit ; 24 h. : bourrée des belles-mères, farandole d'adieu et réveil.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. Le Comité ne répond pas des accidents.

Prayssac

Les Brugos Carcinolos. — Le dimanche 7 mai, à 3 heures de l'après-midi, la société des « Brugos Carcinolos » de Cahors, donnera une représentation dans notre salle de fêtes.

Cette sympathique société, composée de jeunes gens et de jeunes filles, vêtus du seyant costume de nos grands-parents, — et qui compte parmi ses membres quelques-uns de nos compatriotes — chantera des chants du pays (Jano d'Aymé, Lo Filho del poysant, etc.), dansera de vieilles danses (la bourrée, l'ao de rozo, la polka piquée, etc.) et jouera une comédie en patois, en deux actes. Vous entendrez aussi de bons chanteurs et des gens qui savent raconter une blague pour rire.

Retenez donc votre après-midi du dimanche 7 mai pour venir à Prayssac passer quelques heures de bon temps, quelques heures de fou-rire, en compagnie des « Brugos Carcinolos » de Cahors. On peut retenir les places, à partir de mercredi 3 mai, chez Mme Bouysset.

Saint-Félix

Elections municipales. — Les élections municipales pour la formation de la nouvelle municipalité ont donné, dimanche 30 avril, les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits, 91 ; nombre de votants, 80 ; nombre de suffrages exprimés, 80 ; majorité absolue, 41.

Ont obtenu : MM. Marty, maire sortant, 69 voix (élu) ; C. Teillard, 67 (élu) ; Henri Bos, 66 (élu) ; Léopold Leygues, 64 (élu) ; P. Senegrez, 60 (élu) ; H. Delpucq, 56 (élu) ; C. Tuc, 55 (élu) ; J. Castagné, 52 (élu) ; A. Niel, 51 (élu) ; Lagane, 48 (élu) ; M. Andrieu, 36, candidat isolé ; P. Acquité, A. Fiches, P. Manon, G. Lrromiguère, V. Labarthe, A. Niel, H. Acquité, S. Pujols, H. Bamé, F. Soris ont obtenu chacun une voix.

Albiac

Une heureuse naissance. — C'est celle de Jean-Joseph-Emile Laveysière, survenue à Albiac le 1^{er} mai 1939. Le nouveau-né est le premier fils des époux J.-M. Laveysière-Latrémalrière, à qui nous adressons nos sincères félicitations. Meilleurs vœux de bonne santé au bébé et à sa jeune maman.

Latronquière

Elections municipales. — Des élections municipales ont eu lieu dimanche 30 avril.

Il s'agissait de remplacer trois conseillers décédés : MM. Roussille, maire, Bois et Boisse.

Aucune liste officielle n'était formée ; les cinq candidats figuraient sur une seule liste, placés par ordre alphabétique.

Voici les résultats :

Volants, 124 ; nuls, 0 ; suffrages exprimés, 124 ; majorité absolue, 63.

Ont obtenu : MM. Longuevernie Léopold, greffier, 96 voix (élu) ; docteur Calvet Marc, 89 voix (élu) ; Des-cargues René, garagiste, 52 voix ; Caneès Gabriel, 47 voix ; Vielcanet Henri, menuisier, 29 voix.

Il y a donc ballottage pour un siège.

Saint-Céré

Etat civil du mois d'avril. — Naissance : Marie Filhol, rue de la République. — Mariage : néant. — Décès : Albert Boy, 19 ans, commis des P.T.T., avenue Docteur-Roux ; Hélène Bex, épouse Madesclair, 51 ans, avenue Docteur-Roux ; Pierre Barrès, 82 ans, à l'hôpital-hospice ; Emile Pers, 51 ans, cultivateur, à l'hôpital-hospice ; Jean Grassetie, 45 ans, avenue François-Maynar ; Mélanie Lascroix, 85 ans, faubourg Lascabanes ; Hippolyte Mespoulet, 66 ans, à l'hôpital-hospice ; Pierre Ponchie, 40 ans, ouvrier électricien, à l'hôpital-hospice.

Lucienne ARNAUDET

en religion **Sœur Jean de la Croix**

décédée dans sa 35^e année.

Leur fille, fleur, tante, nièce et cousine. Les obsèques ont été célébrées au Couvent de Notre-Dame du Calvaire, à Gramat (Lot), le 1^{er} mai 1939.

Labastide-du-Vert

Comité Louis-Braille : Aveugles. — La somme de 10 fr. 80 recueillie par les élèves de l'école au profit des jeunes aveugles de France a été versée entre les mains de M. le Maire de Labastide-du-Vert pour être transmise au trésorier de l'œuvre à Fontenay-sous-Bois (Seine). — A. B.

St-Pantaléon

La question de vie chère et les anciens retraités départementaux. — L'Etat a alloué à ses fonctionnaires et retraités, et cela en deux reprises, l'indemnité de cherté de vie.

Recherches Propriétés

Agrement ou Rapport Agence Lagrange, 34, rue Pasquier, PARIS, 8^e, fondée en 1876.

Arroudit de Gourdon

Les quatre-Routes

Tirage d'obligations. — M. Gouyou, maire, assisté de deux conseillers municipaux, a procédé au tirage de six obligations remboursables en 1939 de l'emprunt communal 1937, concernant les travaux d'adduction d'eau potable.

Les numéros sortants sont : 9, 11, 35, 51, 86 et 97.

Petites annonces

APPARTEMENT à louer, rez-de-chaussée, Boulevard Gambetta, 53, Cahors.

Adjudication publique

Le mardi 6 juin 1939, à 14 heures, à l'Intendance militaire de Cahors (Caserne Bessières), adjudication publique, sur soumissions cachetées, des fournitures indiquées ci-après, à livrer dans les magasins des Etablissements hippiques de transition, savoir :

E.H.T. d'Anglars-Juillac : 900 quintaux métriques de foin ; 900 quintaux métriques de paille.

E.H.T. de Ségala-Gramat : 1.050 quintaux métriques de foin ; 1.000 quintaux métriques de paille.

Renseignements à l'Intendance militaire de Cahors.

Feuilleton du « Journal du Lot » 32

Jean D'AGRAIVES

PETITE SOURCE
Sous les Palmes

Et il avait paru inquiet, quand Dartel avait fait planer opportunément, la menace du ressentiment de la France.

Faible argument à cette distance ; mais le seul pourtant dont Pierre put encore se prévaloir !

Il fallait donc qu'il en usât, qu'il l'utilisât à nouveau !

Mais comment obtenir audience d'Abd-El-Géméda à cette heure ?

L'ingénieur avait bien cogné dans la porte clouée de fer, beau appeler, à grands cris, ses gardes, les sentinelles imperturbables continuaient d'arpenter la cour, sans même faire semblant de l'entendre.

...Et c'est au moment où, à bout, découragé, Pierre se laissait choir sur sa couche, se demandant s'il n'allait pas mettre le feu à la baraque pour tout de bon, que le vantail s'ouvrit enfin...

Il se précipita dehors pour se heurter, presque aussitôt, à six énormes chouchous noirs, le torse nu jusqu'à la

ceinture, de superbes brutes d'ébène dont les grands yeux d'émail brillaient d'une férocité bestiale.

Le plus vieux d'entre eux s'inclina et émit en mauvais arabe :

— Le Maître te demande, sidi. Il va falloir que tu nous suives.

Voir Abd-El-Géméda ! Pardieu !

Dartel ne désirait que ça ! Il saurait lui parler, lui dire...

Au surplus, il avait été légèrement rassuré, d'émble, par le ton presque déférent dont avait usé le grand nègre.

D'autre part, il circulait, libre. Car si ses gardiens lui faisaient une étroite prison vivante, serrés de toute part contre lui et épiant ses moindres gestes, il n'avait pas les mains liées !

Etait-ce que, le premier moment de fureur légitime passée, le caïd avait réfléchi ?

...Hélas, lorsqu'il eut parcouru, de la sorte, une centaine de mètres, au centre de cette cage d'ébène, le Breton dut bien reconnaître qu'il s'était ficé tout d'abord à de fugaces apparences.

Ce qu'il pouvait voir n'était que trop de nature à l'inquiéter !

C'en était fait de l'indolence qui régnait habituellement dans le domaine du chérif.

La fête était pourtant finie, les tentes démontées et les tables depuis bien longtemps desservies !

Pourtant indubitablement, une animation intense régnait encore dans le palais.

De toutes les directions possibles, par toutes les allées des jardins, tous les couloirs de chaque bâtisse, toutes les galeries de chaque patio, une foule bruyante convergeait vers un point de rassemblement.

Et ces gens ne se privaient point, cette fois, d'insulter au passage le roumi captif, de cracher avec dégout sur son chemin.

Manifestement, l'aventure de Jacques Leudes s'était répandue dans cette cohue de fanatiques. L'infortuné d'Abd-El-Géméda devait être connue de tous !

Comment le caïd vengerait-il cet outrage fait à son orgueil ?

Et Pierre frémissait, en songeant que cet orgueil précieusement est en quelque sorte le « substrat » de toute mentalité arabe.

— Où m'emmenes-tu ? demandait-il alors au chef des « chouchous ».

— « Ma narf » (1) répondait celui-ci, mais son regard cauteleux démentait ces paroles prudentes.

Soit ! Il s'agissait de garder tout son sang-froid pour le moment.

Ce n'était pas l'instant, du moins, ni le lieu de se révolter. Au contraire, mieux valait jouer la comédie, sembler docile.

Dartel, cependant, essayait de se repérer sans paraître prêter la moindre attention aux injures qui pleuvaient plus dru.

(1) Je ne comprends pas.

Ah ça ! On le conduisait vers la partie la plus ancienne, la plus secrète du palais, ce qui constituait proprement le domaine privé du cheik ?

Alors quoi ?

Est-ce qu'un tribunal y aurait été constitué ?

...Ah ! Non ! Non, ce serait trop horrible !

D'un mouvement instinctif, Dartel s'était rejeté en arrière.

Mais d'un geste brusque, l'empoignant brutalement par les épaules, ses gardiens l'avaient projeté en avant.

Il fallait qu'il voie, qu'il comprenne tout de suite, n'est-ce pas ?

La vengeance d'Abd-El-Géméda ? Elle était là dans cette fosse, au milieu de cette foule hurlante qui n'arrivait pas à couvrir les rugissements des lions humides, les « meilleurs amis » du chérif.

Vengeance plus atroce, à vrai dire, que tout ce que l'ingénieur avait pu croire, imaginer, vraiment digne de cet autre fauve, prince barbare qui trônait là-bas sur une sorte d'estrادة élevée, demi-vautré sur des cous-sins.

Abrité sous un parasol, éventé par des chassemouches, il paraissait indifférent au tumulte qui l'entourait, à l'appel des lions affamés.

Lorsque le Breton déboucha dans la cour criblée de soleil, il se pencha avec une sorte de sollicitude théâ-

trale, vers une petite idole vivante, presque irrécusable sous ses voiles, une silhouette de femme-enfant que l'ingénieur eût reconnue entre mille malgré son haïk !

Tout se brouilla, en un clin d'œil, dans l'esprit fiévreux de Dartel. Et il lui parut, tout à coup, qu'il se trouvait seul avec elle.

Il ne vit plus que Petite Source !

Et il souhaita, pour ne plus voir, d'en finir, d'être jeté aux lions !

Ce n'était point des sanglots, non, qu'il étouffait les épaules comme en cadence, convulsivement !

Il voulait douler.

Impossible !

Malédiction. Elle riait !

Ah ! elle avait sauvé sa vie, faisant bon marché — qu'importait ! — de l'existence des deux roumis !

Elle avait gagné son pardon !

Mais par quelle ruse ? Par quel mensonge ?

Etait-ce elle qui avait eu, féroce et ingénue ensemble, l'idée d'assister au supplice ?

Son père l'y avait-il contrainte ?

En tout cas, elle paraissait prendre au préparatifs de la « fête » un plaisir nullement déguisé.

Elle claquait des mains rythmiquement, selon la mimique qui exprime la joie dans les harems d'Islam.

Point d'âme donc dans cette belle créature !

Où alors une âme primitive insultant aux vaincus du sort !

Voici que, tournée vers Dartel, elle

éclatait d'un rire strident et qui monta clair, comme le son d'un cristal brisé, dominant la rumeur de la foule en liesse et les rugissements mêmes des fauves.

Ce rire fouailla l'ingénieur, le rendit enfin à lui-même.

L'étrange faiblesse, le malaise nau-séux que l'affaiblissement s'abolissait et il ne fut plus à son tour que serein, plus que hautaine indifférence.

Ces brutes-là, il les priverait de la plus réjouissante partie du spectacle qu'ils échangeaient.

Ils ne le verraient point trembler, ni frémir, ni défaillir devant l'horreur de son destin.

D'un suprême effort, bandant sa volonté à la briser, il calma les affres de sa face, éteignant la lueur hagarde qui devait briller dans ses yeux.

Cette tourbe, il la dominerait par son énergie, par son calme.

C'est lui qui les toisait maintenant !

...Ils étaient tous là, innombrables, tous les hôtes que le grand chef convoitait hier à son destin.

Si les pairs, les grands caïds, courtois, modelaient leur attitude sur celle du maître de l'oasis, si les khalifas n'avaient d'eux, en apparence, que pour lui, en revanche, la masse des clients, des serviteurs et des esclaves se grisait, par avance du sang, sang chrétien, qui allait couler.

(A suivre).

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :
ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL
et le Corps Médical

Le D^r ORTEL
Ancien Extérieur des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon : 15 francs

Dans la Mode Pratique

tout est si pratique et vraiment élégant!

Tous les jeudis : 1^{re} 25

Abonnement 1 an : 48 fr. ; 50 ou 55 fr. avec prime.
Envoyer mandat-poste (pas de mandat-carte) à
LA MODE PRATIQUE, 49, avenue de l'Opéra, PARIS.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître :

LA GYMNASTIQUE ATTRAYANTE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

(leçons, exercices, jeux, danses avec ballons, ballons, cerceaux, cordes, coussins)
par Mme Ch. COLAS-SAUZON
en collaboration
avec Ch. Colas instituteur
Préface de M. BÉAUÉ,
Inspecteur d'Académie du Lot
(Chez M. Ch. Colas, 41, Bd Gambetta, Cahors, 14 fr. ; franco : 15 fr. 50. Compte de chèques Postaux, Toulouse (119-65).

Le choix d'une villégiature LES GUIDES RÉGIONAUX S.N.C.F.

Simple, clair, bien illustrés, les Guides régionaux S.N.C.F. vous permettront de mieux choisir votre lieu de villégiature et lorsque vous l'aurez trouvé, de préparer d'agréables

excursions pour la visite des sites environnants, qui augmentent l'agrément de votre séjour.

Vous trouverez ces guides dans les bibliothèques des principales gares françaises aux prix suivants :

Gascogne, Toulouse, Lourdes, Pyrénées Centrales et Ariégeoises	3 »
Carcassonne, Narbonnaise, Montagne Noire, Gorges du Tarn	2 »
Roussillon, Côte Vermeille, Pyrénées de l'Est, Andorre	2 »
Landes, Côte Basque, Côte d'Argent, Pyrénées de l'Ouest	3 »
Périgord, Quercy, Rouergue, Albigeois	3 »
De la Basse-Loire à la Gironde	3 50
Châteaux et Plages de la Loire	3 »
Poitou, Angoumois, Bordelais	2 »
Bourbonnais, Auvergne	3 »
Le Nord de la France	6 »
Alsace et Lorraine	5 »
Berry, Limousin	3 »
Normandie	4 »
Bretagne	4 50

Vous avez intérêt à utiliser les

« BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cahors à Cahors, Fumel à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT

50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ ; le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Vous avez intérêt à utiliser les

« BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

FIGEAC

50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

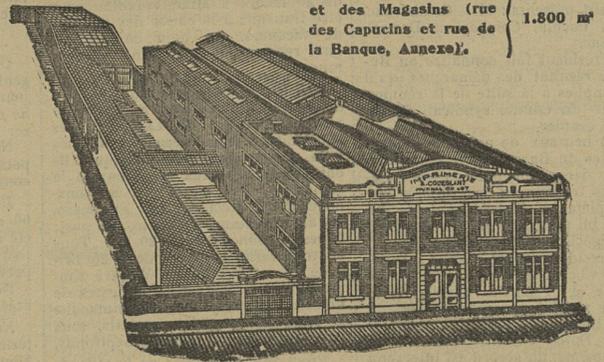
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

— PRIX MODÉRÉS —



Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe) 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.		EXP.		EXP. MIXTE		RAPIDE		RAPIDE		EXP.		OMNIB.	
	OMNIB.	EXP.	EXP.	MIXTE	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	EXP.	OMNIB.	EXP.	
PARIS (Orsay) dép.	14	12	12	15	12	15	12	15	12	15	12	15	12	15
PARIS (Aust.) dép.	14	12	12	15	12	15	12	15	12	15	12	15	12	15
LIMOGES (arrivé)	15	13	13	16	13	16	13	16	13	16	13	16	13	16
LIMOGES (départ)	15	13	13	16	13	16	13	16	13	16	13	16	13	16
BRIVE (arrivé)	17	15	15	18	15	18	15	18	15	18	15	18	15	18
BRIVE (départ)	17	15	15	18	15	18	15	18	15	18	15	18	15	18
Gignac-Cressensac	18	16	16	19	16	19	16	19	16	19	16	19	16	19
SOULLAC... dép.	18	16	16	19	16	19	16	19	16	19	16	19	16	19
CAZOULES... dép.	19	17	17	20	17	20	17	20	17	20	17	20	17	20
La Chap.-d-Mareuil	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Lamothe-Fénelon	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Nozac	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
GOURDON... dép.	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Saint-Clair	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Dégagnac	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Thédirac-Peyril.	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Saint-Denis-Catus.	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
CAHORS (arrivé)	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
CAHORS (départ)	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Espère	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
St-Denis-Catus	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Thédirac-Peyril	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Dégagnac	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Saint-Clair	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
GOURDON (1) d.	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Nozac	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Lamothe-Fénel.	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
La Chap.-de-Mar.	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
CAZOULES... d.	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
SOULLAC... dép.	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Gignac-Cressens.	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
BRIVE (arrivé)	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
BRIVE (départ)	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
LIMOGES (arrivé)	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
LIMOGES (départ)	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
PARIS... (A.) arr.	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
PARIS... (O.) arr.	19	17	17	20	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.		EXP.		EXP. MIXTE		RAPIDE		RAPIDE		EXP.		OMNIB.	
	OMNIB.	EXP.	EXP.	MIXTE	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	EXP.	OMNIB.	EXP.	
TOULOUSE... d.	3	5	3	5	3	5	3	5	3	5	3	5	3	5
MONTAUBAN... d.	6	11	6	11	6	11	6	11	6	11	6	11	6	11
CAUSSADE... d.	6	11	6	11	6	11	6	11	6	11	6	11	6	11
Lalbenque... d.	7	12	7	12	7	12	7	12	7	12	7	12	7	12
Cieuras... d.	7	12	7	12	7	12	7	12	7	12	7	12	7	12
Sept-Ponts... d.	7	12	7	12	7	12	7	12	7	12	7	12	7	12
CAHORS... (arr.)	7	12	7	12	7	12	7	12	7	12	7	12	7	12
CAHORS... (dép.)	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
Espère	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
St-Denis-Catus	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
Thédirac-Peyril	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
Dégagnac	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
Saint-Clair	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
GOURDON (1) d.	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
Nozac	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
Lamothe-Fénel.	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
La Chap.-de-Mar.	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
CAZOULES... d.	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
SOULLAC... dép.	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
Gignac-Cressens.	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
BRIVE (arrivé)	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
BRIVE (départ)	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
LIMOGES (arrivé)	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
LIMOGES (départ)	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
PARIS... (A.) arr.	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13
PARIS... (O.) arr.	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13	8	13

MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS

	Autorails		MARCH-VOY.		Autorails	
	EXP.	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	OMNIB.
MONTAUBAN... d.	10	15	10	15	10	15
CAHORS... d.	11	16	11	16	11	16
CAHORS... (arr.)	7	12	7	12	7	12
Mercuès	7	12	7	12	7	12
Douelle (Arrêt)	7	12	7	12	7	12
Parnac	7	12	7	12	7	12
Luzech	7	12	7	12	7	12
Pont de Castelfranc.	7	12	7	12	7	12
Castellfranc.	7	12	7	12	7	12
Prayssac (Arrêt)	7	12	7	12	7	12
Puy-l'Evêque	7	12	7	12	7	1